



COMMUNE D'ALLAMAN

Greffe municipal
Place de l'Eglise 2
1165 Allaman

Tél. 021 – 807 34 56
Courriel : admin@allaman.ch.

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 7 MARS 2021 (1^{er} tour)**

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) : « POUR ALLAMAN »

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :

Mandataire responsable : Mme/M. Patrick Hassler

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme mandataire)

Adresse complète: Route de la Plage 20 à 1165 Allaman.....

Téléphone fixe : () Tél. portable : () 079 555 2656..

Courriel : patrick.hassler@bluewin.ch.....

Mandataire suppléant :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme suppléant)

Mme/M. : Evelyne Erb.....

Adresse complète: Route du Signal 15 à 1165 Allaman.....

Téléphone fixe : (021) .808 5521.....Tél. portable : () 079 290 4406.

Courriel : erb.evelyne@bluewin.ch

ANNEXES :

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2^e tour municipalité et les 1^{er} et 2^e tours syndic)

RECEPTION :

Date : 19 janvier 2021

Heure : 11 h 45

Visa : J. Gilly

**GREFFE MUNICIPAL
1165 ALLAMAN**

OBSERVATIONS :

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : « POUR ALLAMAN »

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	DUBEY	Christian	1952	Rue : Route de la Plage 22 NP, Localité : 1165 Allaman		
2	DUBEY	Joëlle	1953	Rue : Route de la Plage 22 NP, Localité : 1165 Allaman		
3	PARACCHINI	Luc	1945	Rue : Route de la Plage 18 NP, Localité : 1165 Allaman		
4	PARACCHINI	Jacqueline	1942	Rue : Route de la Plage 18 NP, Localité : 1165 Allaman		
5	CORNAZ	Michel	1946	Rue : Grand-Rue 12 NP, Localité : 1165 Allaman		
6	FONTAINE	Vincent	1955	Rue : Route de la Plage 15 NP, Localité : 1165 Allaman		
7	VONTOBEL	Gérard	1961	Rue : Place de l'Eglise 5 NP, Localité : 1165 Allaman		
8	ERB	Michel	1947	Rue : Route du Signal 15 NP, Localité : 1165 Allaman		
9	CAUDERAY	Marthe	1942	Rue : Route Suisse 4 NP, Localité : 1165 Allaman		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

GREFFE MUNICIPAL
1165 ALLAMAN

M. Gilly

Recu le 12.1.2021
à 9h50

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : « POUR ALLAMAN »

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	ERB	Evelyne	F	01.08.1961	Léchelles/ Fr Suisse	Conseillère en communication Secrétaire générale de la Ligue vaudoise contre le rhumatisme	Rue : Rte du Signal 15 NP : 1165 Localité : Allaman		
2	CAUDERAY	Jacques	M	05.03.1972	Allaman/ Vd Suisse	Viticulteur encaveur	Rue : Rte Suisse 4 NP : 1165 Localité : Allaman		
3	HASSLER	Patrick	M	02.07.1953	Vuisternens- devant-Romont / FR / Suisse	Architecte retraité, ancien chef de Service de la Ville de Prilly Urbanisme et Constructions	Rue : Rte de la Plage 20 NP : 1165 Localité : Allaman		
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**

GREFFE MUNICIPAL
1165 ALLAMAN

Res. le 19 janvier 2021
D. Gilly